

Conseil municipal du 18 octobre 2016
1ère intervention de Cachan Ensemble sur le débat d'interpellation du CM
Aménagement urbain : quelle concertation ?

1. Intervention initiale

Madame la 1ère adjointe, M. le Maire, Chers collègues

La présentation en séance de la première interpellation citoyenne du Conseil Municipal est un événement que notre Groupe politique tient à saluer. C'est un moment important pour notre ville qui inscrit la démocratie participative dans sa pratique. Nous, Cachan Ensemble, avons trop défendu, aux côtés de la majorité municipale, ce droit pour ne pas féliciter le collectif Concertons Cachan d'avoir conduit cette première initiative au succès. Un succès marqué par 710 signatures recueillies en tout juste plus de deux mois, bien au delà du minimum requis par le règlement intérieur du Conseil municipal pour qu'une pétition populaire soit prise en compte.

Nous souhaitons, certainement comme vous, chers collègues, que ce moment soit empreint d'une forte solennité. Des citoyens nous interpellent et nous devons être conscients de la chance que constitue pour notre ville l'implication directe de la population à l'heure du désengagement politique et de l'abstentionnisme. Nous leur devons à ce titre une écoute attentive et des réponses adaptées à leurs interrogations.

Une écoute d'abord :

Nous aurions à cet égard trouvé intéressant d'ouvrir le débat par une expression directe de membres du collectif porteur de l'interpellation. La police des débats vous appartient, M. le Maire, et vous auriez pu prendre le temps d'une courte suspension de séance pour autoriser une prise de parole d'un représentant de Concertons Cachan.

Des réponses adaptées ensuite :

Les exposés de Mme Hélène de Comarmond et de M. Camille Vielhescasze ont brossé en détail un état de la politique de développement urbain et des lieux de la concertation dans notre ville. Les habitants attendent à notre sens davantage : ils veulent un dispositif de concertation décrit et renforcé par rapport à la pratique existante.

La solennité du moment exige aussi de le rapporter avec soin en direction de la population qui exerce ce droit.

L'absence d'expression directe et de délibération formelle exige d'être attentif afin que ce premier exercice du droit d'interpellation ne se solde pas par un court compte rendu citant le nom des orateurs et un vague donner acte. Ce serait une insulte à la démocratie !

Nous vous demandons donc de bien vouloir annexer l'ensemble des prises de parole au procès verbal du conseil et de les publier in extenso dans Cachan Mag et sur le site de la ville.